



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2017/021
Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Séance du jeudi 2 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 2 février 2017 à 20h, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 27 janvier 2017 se sont réunis au nombre de vingt-sept, à l'Hôtel de ville, place du Général de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 27
Représentés : 7
Absents : 1

* Arrivé à l'issue des points 1 et 2. Pour ces points, a été représenté par A. Ankrah

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Françoise Surrault, Gilles Melin, Adolé Ankrah Marcus M'boudou, Véronique Gauthier, Claudine Cordes, José Queiros, Catherine Boyer-Magnien, Touhami Mohamed, Jean-Charles Rouche, Monique Gendrier, Ange Balzano, Denise Poezevara, Michel Ligier, Serge Mercieca *, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Annabelle Van Oppenraaij, Nesrin Sarigul, Fanny Basseg, Aurélie Monfils, Jean-Marc Bonvallet, Yves Liebmann, Patricia Delcroix, Nhu-Anh Desormeaux, Laurent Stillen, Claude Stillen

Absents représentés: 7

Virginie Laborderie, à F. Surrault, Denis Cerisy à G. Melin, Bراهيم Traore à M M'Boudou, Thierry Mandon à Stéphane Raffalli, Jérémy Kawouk à V. Gauthier, Maryse Casella à Y. Liebmann, , Patricia Delcroix à Nhu-Anh Desormeaux

Absent non représenté : 1

Christian Mathieu

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
2 février 2017
DÉLIBÉRATION
N°2017/021

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-1,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis de la commission des finances en date du 25 janvier 2017,

VU l'avis du Bureau municipal,

APRE DELIBERATION

PREND ACTE de la tenue du débat et du rapport d'orientations budgétaires générales du budget 2017, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

PRECISE que la délibération n°2016/333 en date du 15 décembre 2016 est sans objet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : 16 FEV. 2017

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

